

Toutefois la maison rue Grenette, estimée alors 20.000 livres, était loin d'excéder le sixième de la succession qui s'élevait au-delà d'un million de livres. Un jugement du Tribunal civil, le 27 prairial dernier (?) établit qu'il n'y a nul obstacle pour envoyer Françoise Giraud en possession de son legs. Le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines nationaux est autorisé à remettre à la légataire « tous les titres et papiers relatifs à cette maison ». Le 18 fructidor an V de la République française. Signé Deyrieu, président, Gontallier, Guigoud, Glèyre aîné.

Le commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale du département est condamné à relâcher et à payer à Françoise Giraud les recettes effectuées sur les loyers de la maison. Pierre-François Rieussec était président de la section du tribunal civil du département en Rhône, le jugement est signé par lui et ses assesseurs : Claude-Marie Dubost, Jean-Claude-Henri Durand, Barthélemy, Rigotier et Etienne Bonjour, juges.

Que sont devenus ces titres et ces papiers qui contenaient l'histoire de la maison de Varey selon toute apparence ? Françoise Giraud retira peut-être les arriérés des loyers, mais les vieilles paperasses l'intéressaient moins que nous, et elles sont probablement restées aux dossiers de l'Enregistrement et des Domaines nationaux, malgré les réclamations de la légataire.

Réfugiée en Autriche, Françoise Giraud épouse à Vienne Michel Prety de Saint-Ambroise et en 1811, elle se décide à vendre sa maison de la rue Grenette. Elle fut acquise par Michel Donnet, ovaliste (elle portait alors le n° 86), pour 61.000 francs (16 mars 1811), Chazal, notaire à Lyon.

Pierre-Jean-Baptiste Donnet la vendit à Pauline-Marie-Claire Saint-Olive, V^{ve} du D^r Alphonse-Sylvestre Roussel,